ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports aériens

Question écrite n° 75780

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les leçons que le Gouvernement compte tirer de la récente affaire de l'incident avec la personne en situation de handicap sur le vol Paris-Nice des 20 et 21 mars 2010. En effet, une jeune femme s'est vue refuser son embarquement sur un avion de la compagnie Easyjet, malgré les propositions de passagers déjà embarquées dans l'avion. Cette passagère a donc saisi la HALDE pour qu'elle se prononce sur cette affaire. Cette situation est grave car elle semble prouver une attitude à laquelle les compagnies aériennes habituelles avaient remédié depuis plusieurs années. Les compagnies à bas coût se doivent donc d'adopter une attitude semblable et donc exemplaire, car observée par de nombreux handicapés. Les pouvoirs publics se devraient donc de se pencher sur cette affaire, afin de sensibiliser les compagnies charter pour établir des règles de bonne pratique. Il lui demande quelles initiatives il compte prendre, avec son collègue secrétaire d'État en charge des transports, pour mener à bien cette sensibilisation.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75780
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3878
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)